



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINTE-MARIE BEAUCAMPS-LIGNY

*Ce règlement intérieur est un document très important pour **bien vivre ensemble à l'école**. Il doit être **connu de tous** pour respecter **les principes de vie en collectivité** et pour bien apprendre.*

En début d'année, les enfants (pour les plus grands) et les parents le signent et s'engagent à le respecter. Des sanctions sont prévues pour toute infraction aux règles.

I. Les horaires

MATERNELLES : les enfants sont accompagnés par leurs parents.

- Accueil du matin : à la porte de la classe par le couloir : 8h00 – 8h10
- Classe : 8h10 -11h15 et 13h10 – 16h10
- Sortie du soir : de 16h10 à 16h20 à la porte de la classe extérieure.
A 16h20 les enfants sont conduits en garderie.

CP – CE1 : Les parents ne rentrent pas dans l'école.

- Accueil du matin : dans la petite cour de 7h30 à 8h10
- Classe : 8h10 – 11h15 et 13h10 – 16h10
- Sortie du soir : dans la petite cour à 16h10. Fermeture de la grille à 16h20.

CE2, CM1 et CM2 : Les parents ne rentrent pas dans l'école.

- Accueil du matin : dans la grande cour au bout du couloir de 7h30 à 8h00
- Classe : 8h00 – 11h15 et 13h10 – 16h10
- Sortie du soir : de 16h10 à 16h20 à la porte du hall d'entrée.

Interclasse du midi

- Les élèves externes de classe maternelle sont repris à 11h15 à la porte de la classe de PS/MS et les élèves du CP au CM2 à la porte du hall.
- Les externes rentrent tous par la grille de la petite cour entre 13h00 et 13h10. Les PS externes sont emmenés en salle de sieste par leurs parents.

Horaires des services : garderie et étude surveillée

- Garderie du matin pour les maternelles : de 7h30 à 8h00 dans la salle de garderie des petits.
- Garderie maternelle du soir : de 16h20 à 17h30
- Etude surveillée CP au CM2 : de 16h30 à 17h15. Sortie de 17h15 à 17h30 dans la petite cour.
- Garderie de la PS au CM2 : de 17h30 à 19h00.

II. Absences/Maladies/Dispenses

Pour chaque classe, toute absence doit être signalée par mail : beaucamps.ecole@stemarie.asso.fr ou par téléphone au **03 20 10 38 42**



et **justifiée** ensuite par un billet d'absence.

Des absences régulières et injustifiées seront signalées à l'Académie.

Les absences prévisibles à caractère exceptionnel sur temps scolaire (fête familiale par exemple) doivent faire l'objet d'un **courrier adressé au Directeur** qui jugera du bien-fondé de la demande. **Si cette absence excède 3 jours de classe**, une **demande d'autorisation d'absence exceptionnelle** doit être adressée par écrit au **Directeur Académique par l'intermédiaire du Chef d'établissement**, au moins 15 jours avant. Aucune autorisation ne sera délivrée pour partir en vacances sur temps scolaire même en maternelle puisque l'école est obligatoire et ce n'est pas dans l'intérêt d'un enfant scolarisé.

➤ **Merci d'éviter les rendez-vous médicaux sur le temps scolaire.**

Les enseignants et le personnel de l'école ne sont pas habilités à administrer de médicaments, donc aucun traitement médical ne peut être donné au sein de l'école sauf en cas de PAI à établir avec le médecin scolaire via l'infirmerie de l'Institution (voir le Directeur dans ce cas). **Il est interdit de laisser des médicaments dans le cartable des enfants.**

Si votre enfant est malade ou lorsqu'il se blesse à l'école, il peut être emmené à l'infirmerie et nous vous en informons. Il est donc important de nous communiquer tous vos numéros de téléphone et changement de ceux-ci en cours d'année.

En cas de maladies contagieuses, merci de garder votre enfant au domicile, dans certains cas un certificat de non-contagion sera demandé.

➤ **Les activités sportives (natation comprise) sont obligatoires, si votre enfant est dispensé, un motif écrit sera nécessaire.**

III. Politesse/Respect/Attitudes (en lien avec le projet éducatif de l'Institution)

Les enfants sont tenus au respect de tous les membres de la communauté éducative : enseignant, personnel de service, intervenants, parents bénévoles ainsi que des autres enfants.

Les règles de politesse de base (bonjour, merci, au revoir, s'il vous plait, ...) sont de rigueur.

Le matériel mis à la disposition des élèves (livres, cahiers, bureaux,) doit faire l'objet du plus grand soin. Tout livre (manuel scolaire et livre de bibliothèque) détérioré ou perdu fera l'objet d'un remplacement ou d'un remboursement. Les manuels scolaires seront recouverts et étiquetés au nom de l'enfant : ni film adhésif, ni « scotch » sur les livres.

Les lieux de vie : classe, couloirs, cour de récréation, salle de sport, réfectoire, toilettes, ... doivent rester propres.

Les élèves adoptent une attitude de travail (attention et concentration) lorsqu'ils sont en classe ou en sorties pédagogiques. Ils respectent le travail de leurs camarades et de leurs enseignants.

IV. Liaison école et famille

En maternelle et jusqu'en CE1, chaque enfant possède une pochette de liaison qui vous est donnée pour chaque circulaire et que vous devez rapporter le lendemain.

Du CE2 au CM2 : un cahier de correspondance transite entre l'école et la famille, pensez à le consulter quotidiennement comme l'agenda.

De nombreuses **informations sont communiquées par mail**. Pensez à consulter régulièrement votre boîte.

Des réunions d'informations sont proposées en début d'année scolaire par chaque enseignant. Il est très important d'y assister pour pouvoir répondre aux questions concernant la vie scolaire des enfants.

Une rencontre parents/professeurs aura lieu vers la fin du 1^{er} trimestre pour vous informer de l'évolution de votre enfant.

Le livret scolaire de vos enfants vous est communiqué 3 fois en élémentaire et 2 fois en maternelle via le site Educlasse. Chaque semaine, votre enfant rentre avec le **cahier d'évaluations continues** : il est à **consulter et à signer**.

Les parents séparés le signaleront à l'enseignant, pour que les résultats scolaires et les informations importantes soient communiqués à chacun.

V. La tenue/les gadgets

*La tenue vestimentaire doit rester **correcte et adaptée au milieu scolaire** tout au long de l'année. Le port de bijoux est fortement déconseillé ; l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Les boucles d'oreilles pendantes, les tatouages, le maquillage sont interdits.*

Certains jeux sont autorisés en fonction des niveaux :

- Maternelles : pas de jouets de la maison, nous fournissons les jeux sur la cour
- CP et CE1 : les ballons, cordes à sauter avec manches en plastique, élastiques sont autorisés. Par contre billes, cartes à collectionner et autres jouets sont interdits.
- CE2, CM1 et CM2 : ballons, cordes à sauter avec manches en plastique, élastiques, billes, cartes à collectionner,... autorisés sous la responsabilité du propriétaire et sans que ceux-ci ne provoquent des disputes.

VI. Hygiène et santé

a) Goûters

- Pour respecter la réglementation et éviter le « grignotage », il n'y a ni goûter, ni collation aux récréations. Pour les enfants de l'étude, le goûter est autorisé à 16h20 ; chips, sucreries, bonbons, chewing-gum sont interdits. Il vaut mieux privilégier les fruits ou une tartine en quantité raisonnable. En maternelle, le goûter est offert en début de garderie.
- En revanche, des prises alimentaires ponctuelles peuvent être autorisées (anniversaires, fêtes de Noël, carnaval, ...). Elles sont importantes, parce qu'exceptionnelles, et sont un moment de convivialité et de partage. Pour les anniversaires en classes élémentaires, un paquet de bonbons à partager est suffisant (sucettes, chewing-gum, bonbons durs, « têtes brûlées » sont interdits).
- Concernant les boissons, il est demandé à chaque enfant de venir avec une bouteille d'eau ou une gourde : pas de boissons sucrées.

b) Hygiène

- Chaque année, nous déplorons des cas de parasites dans les cheveux. Veillez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant et à traiter le cas échéant. Merci de prévenir l'enseignant pour permettre une information aux familles.
- Pour l'EPS : il est demandé de venir avec **un sac de sport et un change**.
- Nous demandons à chaque enfant de se laver régulièrement les mains : avant de déjeuner et après passage aux toilettes.

VII. La cantine

Durant la pause méridienne, le règlement reste en vigueur ! Les surveillants et le personnel de cantine sont là pour y veiller.

Durant le repas, les enfants essaient de goûter à tout. Les menus sont visibles sur le site de l'école.

Les élèves (CE2 au CM2) qui mangent au Resto-Verso doivent être responsables du repas qu'ils ont apporté et se tenir correctement à l'intérieur du réfectoire.

Les plus grands doivent faire attention à leur carte de cantine et éviter de la perdre. Le cas échéant, merci de faire une demande de renouvellement auprès du directeur : la nouvelle carte sera facturée.

Tout changement de régime doit se faire par écrit avant les vacances de Noël pour le 2^{ème} trimestre et avant les vacances de printemps pour le 3^{ème} trimestre.

VIII. Discipline

Les élèves arrivent à l'heure. Ils se déplacent calmement dans les couloirs et les escaliers. Ils respectent leurs camarades, les adultes, le matériel et les locaux. Une carte de discipline est mise en place à partir du CE2. Pour les plus jeunes, les règles sont également travaillées en classe.

Les sanctions données peuvent être :

- ✓ un avertissement,
- ✓ un travail écrit, une retenue.

Un conseil de discipline peut éventuellement être mis en place pour envisager un renvoi temporaire ou définitif, ou la radiation de l'élève en fin d'année. Nous comptons sur l'appui systématique de la famille en cas de sanction.

IX. Pastorale et catéchèse

- De la Petite Section au CE1 les élèves bénéficient d'un éveil à la foi dispensé par Mme Berthe AZAR, l'intervenante en Pastorale.
- A partir du CE2, l'école est chargée de catéchèse et les élèves participent à des Temps Forts organisés par Mme Berthe AZAR, les enseignants et des bénévoles (un par mois environ).

L'équipe pédagogique

Le chef d'établissement

X.Maitte